

Le revenu de solidarité active (rSa)

Nature du dispositif : Prestation légale

Echéance en vigueur : depuis le 1er juin 2009

1. Quel est l'objectif de la mesure ?

Le rSa garantit aux bénéficiaires un revenu minimum, afin de lutter contre la pauvreté et soutenir l'exercice d'une activité professionnelle ou le retour à l'emploi. Sous certaines conditions et en fonction des ressources du foyer, le Rsa peut-être cumulé avec la Prime d'activité. La demande de rSa vaut demande de Prime d'activité. Dans ce cas, la MSA calculera donc les droits au rSa ainsi qu'à la prime d'activité si le demandeur a perçu des revenus d'activité professionnelle.

2. Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

- Les foyers qui disposent de faibles ressources, inférieures au montant forfaitaire du rSa.

3. Quels sont les critères d'éligibilité ?

- N'avoir peu ou pas de ressources,
- Etre âgé de plus de 25 ans
- Ou, si âgé de 18 à 25 ans avoir au moins un enfant à charge ou à naître, ou avoir exercé une activité professionnelle au moins 2 ans au cours des 3 dernières années,
- Résider en France de manière stable et régulière
- Être français, ou ressortissant de l'Espace économique européen
- Pour les ressortissants étrangers (hors EEE), séjourner en France de façon régulière depuis au moins 5 ans.

4. Quel est le montant de l'aide ?

Le montant du rSa correspond à la différence entre le montant maximal de rSa (montant forfaitaire) et la moyenne mensuelle des ressources du foyer, y compris les prestations familiales (sauf exceptions).

Afin de stabiliser le droit rSa, depuis le 1er janvier 2017, le montant de rSa dû est lissé sur un trimestre en prenant le total des trois montants calculés au mois le mois et en le versant par tiers sur chaque mois du trimestre.

Le montant forfaitaire maximal est déterminé en fonction de la composition du foyer. Ce montant peut être majoré, durant une période limitée et sous certaines conditions, pour les personnes assumant seules la charge d'un enfant né ou à naître.

Montants forfaitaires du rSa

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Personne seule	Couple
Sans enfant	536,78 €	805,17 €
1 enfant	805,17 €	966,20 €
2 enfants	966,20 €	1 127,23 €
Par enfant ou personne supplémentaire	214,71 €	214,71€

(Montants en vigueur du 1er avril 2017 au 31 mars 2018)

Particularités pour les non salariés agricoles :

Sauf délégation donnée à la MSA, c'est le Président du Conseil Départemental qui arrête l'évaluation des revenus professionnels des non-salariés agricoles nécessaires au calcul du rSa. Il peut ainsi à son initiative ou à celle du demandeur tenir compte des éléments de toute nature relatifs aux revenus professionnels de l'intéressé.

L'évaluation des revenus s'effectue en principe en tenant compte du bénéfice agricole de l'avant dernière année précédant celle au cours de laquelle le droit au rSa est étudié, ou du bénéfice de la dernière année s'il est connu. Sous certaines conditions, il peut être tenu compte du chiffre d'affaires ou du revenu disponible.

5. Comment bénéficiaire de l'aide ?

Les démarches s'effectuent sur le site internet msa.fr depuis [Mon espace privé](#) > Mes services en ligne > Mes déclarations, mes demandes.

Ce service permet également de remplir chaque trimestre, la déclaration trimestrielle de ressources. Le montant du rSa est réexaminé en fonction du nouveau montant des ressources déclarées.

6. Liens utiles

<http://www.msa.fr>

[Rubrique : Mon espace privé > Mes services en ligne > Mes déclarations, mes demandes.](#)

structures à contacter

Structure	adresse	Nom Prénom	Téléphone	Courriel
MSA 01	MSA Ain-Rhône 15, avenue du Champ de Foire, 01059 BOURG-EN-BRESSE Cedex 9 www.msa01-69.fr/contact	Laurence BOURGÉAUX	04 78 92 63 27	bourgeraux.laurence@ain-rhone.msa.fr
MSA 03	MSA Auvergne 75 Bld François Mitterrand, 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9 Accueil : 20 avenue Meunier à Moulins www.msa-auvergne.fr/nous-contacter	Christine COURTEIX	04 73 43 75 28	<courtheix.christine@auvergne.msa.fr>
MSA 07	MSA Ardèche Drôme Loire 43 avenue Albert Raimond, BP 80051, 42275 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX www.msa-ardeche-drome-loire.fr/contact	Cécile RANC	06 34 12 65 18	ranc.cecile@ardechedromeloire.msa.fr
MSA 15	MSA Auvergne 75 bld François Mitterrand, 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9 Accueil : 9 rue Jean de Bonnefon, Aurillac www.msa-auvergne.fr/nous-contacter	Christine COURTEIX	04 73 43 75 28	<courtheix.christine@auvergne.msa.fr>
MSA 26	MSA Ardèche Drôme Loire 43 avenue Albert Raimond, BP 80051, 42275 SAINT PRIEST EN JAREZ cedex www.msa-ardeche-drome-loire.fr/contact	Cécile RANC	06 34 12 65 18	ranc.cecile@ardechedromeloire.msa.fr
MSA 38	MSA Alpes du Nord 73016 CHAMBERY Cedex Accueil : 5 place Gustave Rivet, 38048 GRENOBLE Cedex www.msaalpesdunord.fr/contact	Marie-Paule LE GUEN	04 76 88 76 20	leguen.marie-paule@alpesdunord.msa.fr
MSA 42	MSA Ardèche Drôme Loire 43 avenue Albert Raimond, BP 80051, 42275 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex www.msa-ardeche-drome-loire.fr/contact	Mireille PETAVY	06 80 93 31 62	petavy.mireille@ardechedromeloire.msa.fr
MSA 43	MSA Auvergne 75 bld François Mitterrand, 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9 Accueil : 11 boulevard du Président Bertrand au Puy-en-Velay www.msa-auvergne.fr/nous-contacter	Christine COURTEIX	04 73 43 75 28	<courtheix.christine@auvergne.msa.fr>
MSA 63	MSA Auvergne 75 boulevard François Mitterrand, 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9 www.msa-auvergne.fr/nous-contacter	Christine COURTEIX	04 73 43 75 28	<courtheix.christine@auvergne.msa.fr>
MSA 69	MSA Ain-Rhône 35, rue du Plat, BP 2612, 69232 LYON Cedex 02 www.msa01-69.fr/contact	Laurence BOURGÉAUX	04 78 92 63 27	bourgeraux.laurence@ain-rhone.msa.fr
MSA 73	MSA Alpes du Nord 73016 CHAMBERY Cedex Accueil : 20 avenue des Chevaliers Tireurs, 73016 CHAMBERY Cedex www.msaalpesdunord.fr/contact	Marie-Paule LE GUEN	04 76 88 76 20	leguen.marie-paule@alpesdunord.msa.fr
MSA 74	MSA Alpes du Nord 73016 CHAMBERY Cedex Accueil : 2, boulevard du Fier, 74993 ANNECY Cedex 9 www.msaalpesdunord.fr/contact MSA	Marie-Paule LE GUEN	04 76 88 76 20	leguen.marie-paule@alpesdunord.msa.fr